**Participe à un projet unique avec le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) sur la santé mentale des jeunes à Paris !**

|  |
| --- |
| * Le CESE, avec l’aide d’associations, cherche **20 jeunes de 12 à 18 ans** venant de toute la France pour participer à des ateliers à Paris. L'objectif : parler de santé mentale des jeunes et trouver des solutions concrètes **avec les premières et premiers concernés**. * Plus précisément, on discutera de ce que les jeunes vivent au quotidien, dans **leurs différents environnements** (à l’école, sur les réseaux sociaux) et des **facteurs qui peuvent jouer sur la santé mentale** (actualités, perception du futur, crise climatique,…), pour comprendre les besoins et proposer des solutions. * Toutes vos idées permettront ensuite au CESE de faire un rapport qui sera **transmis au Parlement et au Gouvernement** pour améliorer le quotidien des jeunes et des adolescents et inspirer des **actions concrètes.** * Ces ateliers seront organisés en **2 séquences à Paris**, pour un total de **6 jours** sur les dates suivantes :   + Du lundi 14 au jeudi 17 avril 2025   + Du jeudi 22 au vendredi 23 mai 2025 * Les horaires précis vous seront communiqués plus tard mais il faut prévoir d’être disponible toute la journée **de 9h à 17h30**. * Les ateliers auront lieu **à Paris** au Palais d’Iéna, siège du CESE, 9 place d’Iéna, 75016 Paris. **Tous les frais de transports et d’hébergements seront pris en charge par le CESE pour toi et un accompagnant majeur**. |

**Qu’est-ce que le CESE ?**

Avec l’Assemblée nationale et le Sénat, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) est une **assemblée de la République**, inscrite dans la Constitution.

Le CESE **conseille le Gouvernement**, mais aussi le Parlement (l’Assemblée nationale et le Sénat), sur des sujets essentiels pour la France : préserver l’environnement et la santé des gens, améliorer l’école, construire les relations avec les autres pays en Europe... Beaucoup de choses qui vous concernent !

**175 conseillères et conseillers siègent au CESE** et sont issus de la « **société civile** ». C’est-à-dire que ce sont des femmes et hommes « de terrain ». Ils et elles sont agriculteurs, chefs d’entreprise, coiffeurs, avocates, syndicalistes, étudiantes, employés… qui connaissent les réalités de notre quotidien. Ils représentent des **organisations** c’est-à-dire des :

* **associations** (étudiantes, familiales, travaillant dans le handicap…)
* **syndicats** de salariés ou de patron
* **organisations environnementales** (de protection des océans, des forêts…) ou **solidaires** (de lutte contre la pauvreté...).

Les conseillères et conseillers se réunissent dans les **commissions** pour travailler. Dans ces commissions de travail, **ils échangent leurs idées** (et leurs désaccords parfois !) **pour produire des avis** c’est-à-dire un rapport avec des **préconisations** qui sont remises au Gouvernement et au Parlement.

Par exemple, il y a la **Commission des Affaires Sociales et Santé**, dont Angéline BARTH est la Présidente. C’est cette commission qui va travailler sur le sujet de la santé mentale des jeunes. Helno EYRIEY qui représente les organisations étudiantes et aux mouvements de jeunesse sera le **rapporteur** de cet avis. C’est un conseiller du CESE avec un rôle spécial puisqu’il va écouter les discussions des autres membres de la Commission et proposer un texte pour identifier les accords et les désaccords.

Le CESE est aussi l’assemblée de la participation citoyenne : **elle permet aux citoyens de participer à ses travaux** par des pétitions, des assemblées de citoyens tirés au sort, des questionnaires en ligne…

**Pourquoi participer ?**

* **Donner son avis et exprimer ses idées pour inspirer des actions concrètes :** Aujourd’hui, près d’**1 jeune sur 5** en France a des problèmes liés à la santé mentale. Vos idées peuvent aider à trouver des solutions adaptées car vous connaissez mieux que personne les besoins et pistes de solutions à travailler collectivement pour inspirer des actions concrètes.
* **Faire des rencontres et échanger : Ces ateliers seront l’occasion de rencontrer d’autres jeunes** de toute la France et **échanger avec les conseillères et conseillers du CESE.**
* **Apprendre** : il ne s'agit pas d'apprendre une leçon par cœur mais de participer à des débats, des ateliers ludiques pour découvrir le sujet de la santé mentale autrement et trouver des solutions.

**Comment vont se dérouler ces 6 journées ?**

* Vous **échangerez en groupe avec d’autres jeunes**, mais aussi pour certains ateliers avec **les conseillères et conseillers** du CESE. Tout au long des journées, différents formats d’ateliers seront proposés pour permettre à chacune et chacun de s’exprimer et confronter ses idées avec les autres et produire collectivement des recommandations.
* Lors des débats, on pourra aborder des thèmes de votre quotidien comme : **le lien entre l’école et santé mentale** (sensibilisation, harcèlement, rôles des enseignants et des infirmières et infirmiers scolaire,…)  ; **les réseaux sociaux** (les nouvelles formes de relations et l’impact sur la santé mentale, les addictions,…) ; **le futur (**éco-anxiété, politique)..
* Des **moments conviviaux** sont également prévus pour que tout le monde se sente bien.
* Et bien sûr, un **soutien émotionnel** sera disponible sur place si besoin.

**A quoi ça va servir ? Comment va-t-on travailler ? Comment mon avis va-t-il être pris en compte ?**

L’objectif, c’est de :

* Identifier les **besoins des jeunes** à partir de vos témoignages en matière de santé mentale.
* Imaginer **des solutions concrètes** qui seront ensuite discutées avec les conseillères et conseillers de la Commission Affaires Sociales et Santé du CESE.

Toutes vos idées et recommandations seront consignées dans un document final qui sera discuté par les membres de la Commission Affaires Sociales et Santé. Sur cette base, ils vous **expliqueront ce qu’ils ont repris ou non et pourquoi**.

Ensuite, ils rédigerontun **avis** – c’est-à-dire un rapport avec des préconisations qui seront **transmises au Parlement et au Gouvernement,** à l’automne 2025, après le vote de l’avis en séance plénière pour améliorer le quotidien des jeunes et des adolescents et inspirer des actions concrètes.

|  |
| --- |
| Bon à savoir : **Les participantes et participants seront également conviées/conviés à la séance plénière de restitution et de vote de l’avis qui aura lieu mi-octobre 2025**. La date précise vous sera communiquée plus tard. Cette séance n’est pas obligatoire mais si tu es disponible, cela pourrait être vraiment intéressant que tu y participes !  **Qu'est-ce qu'une séance plénière ? C’est quoi le vote d’un avis ?**  Une séance plénière, c'est une séance où tous les membres du CESE, de toutes les commissions – soit 175 personnes - **se retrouvent ensemble** dans l’hémicycle (une grande salle semi-circulaire comme à l’Assemblée nationale que tu as peut-être déjà vue !)  Pendant cette séance, les membres de la Commission Affaires Sociales et **Santé présentent les résultats de leurs travau**x – et de vos idées ! Ils expliquent ce qu'ils ont découvert notamment **grâce à vous** et les pistes de solutions pour améliorer les choses.  Après avoir discuté et présenté leurs idées, **tous les membres du CESE votent** pour donner leur avis officiel sur un sujet. Cet avis est ensuite envoyé au gouvernement pour l'aider à prendre des décisions. |

**Est-ce que c’est gratuit ? Est-ce que dois avancer des frais ?**

**Tout est gratuit** et tous les frais de **transport (trains), hébergement (hôtel) et repas** **sont pris en charge** directement par le CESE pour vous et un accompagnateur majeur (parent ou personne de confiance).

**Quelles sont les conditions pour participer ?**

* Être âgée/âgé de **12 à 18 ans**.
* **S’engager à être présente/présent** pour l’ensemble des dates prévues et venir **à Paris** :
  + Du lundi 14 au jeudi 17 avril 2025
  + Du jeudi 22 au vendredi 23 mai 2025
* Les horaires précis vous seront communiqués plus tard mais il faut prévoir d’être disponible toute la journée de 9h à 17h30.
* Être **accompagnée/accompagné** par une personne majeure pendant toute la durée du séjour à Paris (parent, personne de confiance, éducateur,..) et **avoir l’accord de ces parents**.
* Une sélection sera **réalisée par tirage au sort, parmi les volontaires, début mars 2025** pour garantir une diversité des participants (âge, genre, origine géographique, association de référence) en fonction du nombre de répondants.

|  |
| --- |
| **Lexique**  **Avis :** Il s’agit d’un **rapport** rédigé par les membres d’une Commission de travail qui expriment des **constats** et des **préconisations** sur un sujet en particulier (par exemple, la santé mentale des jeunes). Cet avis (le rapport) est ensuite envoyé à ceux qui font les lois ou décident de grands projets concernant la France c’est-à-dire le Gouvernement et le Parlement (Assemblée nationale et Sénat).  **CESE :** Avec l’Assemblée nationale et le Sénat, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) est une **assemblée de la République**, inscrite dans la Constitution. Le CESE, grâce à ces 175 membres, **conseille Gouvernement**, mais aussi le Parlement (l’Assemblée nationale et le Sénat), sur des sujets essentiels pour la France : préserver l’environnement et la santé des gens, améliorer l’école, construire les relations avec les autres pays en Europe... Beaucoup de choses qui vous concernent ! Le CESE se trouve dans le Palais d’Iéna à Paris. Le Président du CESE est Thierry Beaudet.  **Commission de travail :** Les conseillères et conseillers se réunissent dans des commissions pour travailler. Ce sont **des réunions au cours desquelles ils dialoguent** et écoutent des experts et des citoyens, ils rédigent un texte qu’un ou deux rapporteurs présentent devant l’assemblée en séance plénière (sorte de grand oral si tu préfères !) avant le vote. Par exemple, il y a la Commission des Affaires Sociales et Santé qui va travailler sur la santé mentale des jeunes avec qui tu vas travailler. La présidente de cette Commission est Angéline BARTH qui représente un syndicat.  **Conseillères et conseillers du CESE : 175 conseillères et conseillers siègent au CESE** et sont issus de la « **société civile** ». C’est-à-dire que ce sont des femmes et hommes « de terrain ». Ils et elles sont agriculteurs, chefs d’entreprise, coiffeurs, avocates, syndicalistes, étudiantes, employés… qui connaissent les réalités de notre quotidien. Ils représentent des organisations.  **Participation citoyenne :** Le CESE est aussi l’assemblée de la participation citoyenne : elle permet aux citoyens de **participer à ses travaux** par des **pétitions**, des **journées délibératives**, des questionnaires en ligne…Le but ? Que tout le monde puisse participer à élaborer des propositions concrètes qui peuvent avoir un impact dans notre vie quotidienne.  **Hémicycle :** L’hémicycle est le lieu où se tient l’assemblée plénière du CESE, l’endroit où les 175 conseillères et conseillers se réunissent pour voter les projets de texte. C’est une **grande salle en forme de demi-rond**. Au CESE, il est coiffé de deux coupoles, l’une en béton et l’une en pavés de verre.  **Préconisations :** Les préconisations sont des **solutions** qui sont identifiées et recommandées par les membres du CESE. Ce ne sont pas des ordres, mais des **conseils pour aider le Gouvernement et le Parlement** à prendre des décisions qui répondent à des problèmes.  **Rapporteure ou rapporteur :** C’est un conseiller du CESE avec un **rôle spécial** puisqu’il va écouter les discussions des autres membres de la Commission et proposer un texte pour identifier les accords et les désaccords sur un sujet précis. Par exemple, pour le sujet de la santé mentale des jeunes, le rapporteur est Helno EYRIEY qui représente les organisations et mouvement de jeunesse.  **Séance plénière :** Une séance plénière, c'est une séance où tous les membres du CESE, de toutes les commissions – soit 175 personnes - **se retrouvent ensemble** dans l’hémicycle pour débattre sur un sujet. Plus précisément, ils **débattent** sur un avis qui a été rédigé par une Commission. A la fin de la séance, les conseillères et conseillers sont invités à **voter** pour exprimer leur position sur le sujet débattu et dire s’ils sont d’accord avec ce qui est écrit dans l’avis.  **Société civile organisée :** C’est l’ensemble des **associations, syndicats et autres groupes** ou **organisations** qui représentent les citoyens et qui aident à améliorer la société en parlant avec ceux qui prennent les décisions (le Gouvernement et le Parlement). Chaque groupe défend des **intérêts**. Par exemple, au CESE, des chasseurs peuvent discuter et débattre avec des défenseurs des oiseaux !  **Organisations, Syndicats :** Une organisation, c’est un groupe de personnes qui se réunissent pour **travailler ensemble vers un but commun**. Par exemple, une association qui défend l’environnement est une organisation (comme WWF). Un syndicat, c’est un type particulier d’organisation. C’est un groupe de **travailleurs** qui se réunissent pour **défendre leurs droits** et améliorer leurs conditions de travail. Par exemple, si des employés trouvent qu’ils ne sont pas assez bien payés ou qu’ils travaillent trop d’heures, leur syndicat peut parler avec les patrons pour essayer de changer ça. |